



## Résolution

### **Demande d'information/consultation sur le projet régional**

En juin 2021 la direction a ouvert un processus d'information/consultation du CSE du Réseau France 3 sur un projet de développement des chaines régionales du Réseau France 3.

Ce processus n'a jamais donné lieu à un avis du CSE, du fait du manque de réponses de la direction concernant les moyens nécessaires au projet et des incertitudes budgétaires. Le projet a largement évolué au fil du temps, empêchant d'ailleurs l'expert désigné par les élus d'aller au bout de sa mission.

Un accord de méthode prévoyait une information des représentants du personnel au fil de l'eau, au travers d'une commission d'anticipation de suivi et d'ajustement de la régionalisation. Mais la direction a régulièrement entravé le fonctionnement de cette commission, en y délivrant une information approximative puis en cessant de la réunir.

Sollicitée par les représentants du personnel, la direction s'était engagée à présenter aux élus une mise à jour du projet en septembre 2022 afin de recueillir leur avis. Elle ne l'a jamais fait.

Entre temps, en juillet 2022, la direction a décidé d'engager une refonte de l'information de France 3, avec la disparition des éditions nationales. Ce projet *Tempo*, qui a fait l'objet d'une information/consultation propre, a été mis à l'antenne en septembre 2023, malgré les alertes sur le défaut d'évaluation des impacts et des risques. Ceci a entraîné une grave crise sociale (accidents du travail, troubles psychosociaux, épuisements professionnels) ainsi qu'un long mouvement de grève qui ont abouti à une suspension du projet dans sa configuration initiale.

En parallèle, à l'instigation des pouvoirs publics, la direction a décidé d'engager des rapprochements entre les réseaux régionaux de France 3 et France Bleu. Ces projets n'ont fait l'objet d'aucune information/consultation des instances concernées.

Aujourd'hui, la direction annonce la disparition, à partir du 4 novembre, de l'identification de France 3, sur les antennes du 3<sup>e</sup> canal de la TNT pour l'ensemble des programmes régionaux. A l'identification France 3 se substituera la marque ICI, que France Télévisions a développée en commun avec Radio France.

Cette nouvelle orientation de marque commune, mentionnée en avril 2024 devant le CSE central dans la feuille de route stratégique, n'a fait l'objet d'aucun processus d'information/consultation du CSE. Aujourd'hui, on observe un glissement : la marque commune devient la marque unique. Le glissement n'est pas que sémantique.

Au vu des débats ce jour, il apparaît que ce projet n'a fait l'objet d'aucune étude de marché sérieuse, d'aucune étude d'impacts (stratégiques, sociaux et psychosociaux, organisationnels, etc.). Ce projet est pourtant porteur d'une rupture culturelle, identitaire et stratégique qui doit à tout le moins faire l'objet d'une évaluation des impacts et des risques.

Il ne s'agit pas simplement d'un changement de logo mais bien, à moyen terme d'une substitution de la marque ICI aux marques largement identifiées du public, que sont France 3 et France Bleu.

Dans un contexte de transformations lourdes des entreprises de l'audiovisuel public, alors que le parlement et le gouvernement portent des projets de rapprochements structurels entre ces mêmes entreprises, le déploiement de la marque ICI en lieu et place de France 3 entraîne pour les équipes à la fois une perte d'identité, un manque de visibilité sur le projet final et une grande insécurité socio-économique, puisqu'il peut être lu comme un 1<sup>er</sup> stade vers un rapprochement structurel inéluctable des réseaux de France 3 et France Bleu, voire vers une filialisation en dehors des maisons mères, avec des conséquences sociales très importantes pour les salariés.

Les élus estiment qu'il s'agit d'un projet important qui va avoir d'importantes répercussions sur les 3 000 salariés du réseau régional, sur leurs conditions de travail, voire leur emploi.

A ce stade, ils estiment que les prérogatives de l'instance sont entravées.

Ils exigent une information/consultation sur l'évolution du projet de développement des chaînes régionales, incluant le déploiement de la marque ICI et les rapprochements avec France Bleu.

Dans l'attente de l'aboutissement de ce processus, ils exigent la suspension du déploiement de la marque ICI et des rapprochements avec France Bleu.

A défaut de cette suspension, ils mandatent Jean-Hervé Guilcher, secrétaire du CSE, pour agir devant toutes juridictions et pour constituer l'avocat de son choix en cas de litige et le cas échéant :

- saisir le juge,
- faire ordonner l'ouverture du processus d'information-consultation sur l'évolution du projet de développement des chaînes régionales, incluant le déploiement de la marque ICI et les rapprochements avec France Bleu.
- suspendre le déploiement de la marque ICI et des rapprochements avec France Bleu.

**Adopté à l'unanimité des 24 élus présents**

**Les organisations syndicales CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.**

Paris, le 15 octobre 2024